

Offre de stage réservée aux élèves fonctionnaires des Ecoles Normales Supérieures (ENS)

COMMENT POSTULER A CETTE OFFRE DE STAG

Vous vous assurez que vous serez bien en position d'élève fonctionnaire rémunéré pendant toute la durée du stage envisagée.

Vous transmettez votre candidature (CV + LM) à l'adresse électronique sandrine.mouchet@diplomatie.gouv.fr

Le tuteur de stage pourra alors vous contacter pour mener les entretiens selon les modalités qu'il préfère (téléphone, visio, entretien en personne (sur Paris), etc.).

Si votre candidature est sélectionnée, **le tuteur de stage en informe le service des ressources humaines compétent du MEAE (VISTAP).**

Le MEAE vous adresse un courriel notifiant officiellement votre sélection, ainsi qu'à votre école, avec la liste des pièces à produire pour la constitution du dossier administratif.

Votre école transmet au votre dossier complet , notifiant ainsi son accord formel. VISTAP envoie un courriel de validation et vous êtes alors autorisé à débiter votre stage. En aucun cas vous ne pourrez débiter votre stage avant la fin de cette procédure.

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU STAGE

Durée minimum :

2 mois

Durée maximum :

6 mois

Date de début de stage souhaitée : 16/09/2024

Date de fin de stage souhaitée : 13/01/2025

Durée du décalage possible entre les dates souhaitées et les dates effectives :

+/- 2 semaines (flexible)

Qualités personnelles requises :

rigueur ; souplesse, capacités d'adaptation (dans un environnement culturel très différent et dans une équipe nouvelle)

Langues nécessaires : Anglais courant

C1

, et si possible japonais

B1

Remarques éventuelles sur les langues :

Le japonais serait un atout supplémentaire. Il n'est pas toujours facile de communiquer en anglais au Japon, même si l'ensemble de l'équipe du consulat général et de l'institut français est francophone.

Descriptif du stage, activités/missions confiées :

Le/la stagiaire sera placée directement auprès de la consule générale (qui est également directrice de l'Institut français du Kansai). Il/elle aura pour tâches principales des activités de lecture, rédaction et communication, voire d'aide à l'organisation, pour le consulat général de France à Kyoto (dont la circonscription consulaire comprend l'ensemble du sud-ouest du Japon - de Nagoya à Okinawa) :

- aide à la rédaction : d'interventions / de discours ou de contributions (orales ou écrites) de la consule générale ; de comptes rendus (de réunion, d'entretiens, de visites) ;

- aide à la préparation de visites (de la consule générale dans la circonscription ou de délégations françaises dans la circonscription) ;

- veille de la presse et recherche d'informations, sur le Kansai et le reste de la circonscription consulaire, dans tous les domaines d'activités couverts par le consulat général (politique, économique, culturel/éducatif/universitaire/scientifique) et rédaction de notes sur des sujets d'actualité, des secteurs d'activité, la relation entre la France et le Japon ;

- aide à la communication (publications, réseaux sociaux, etc.) ;

- aide à la préparation d'événements : en particulier l'exposition universelle d'Osaka en 2025 ;

- rédaction de comptes rendus de réunions, internes et externes.

CONDITIONS DE VIE DU LIEU DE STAGE

Service d'accueil au sein du poste :

Chancellerie

Coût de la vie :

Le coût de la vie est accessible. On trouve tout ce qui est nécessaire à la vie courante et les produits sont généralement d'excellente qualité et assez bon marché. Les déjeuners dans les restaurants de quartier sont à des prix plus modérés qu'en France.

Conditions d'hébergement (Ex : logement proposé par le poste au coût de 100€ par mois. Colocation possible avec d'autres étudiants/VI/stagiaires pour un coût moyen de 700\$ par mois) :

Le logement n'est pas pris en charge. Colocations possibles : entre 50 000 et 70 000 yens, soit entre 350 et 500 euros par mois.
Appartement : à partir de 80 000 yens pour un petit appartement, soit 600/700 euros par mois.

Vaccins, points particuliers de santé :

Pas de vaccination obligatoire requise. Eventuellement prévoir l'encéphalite japonaise en cas de projet de séjour à la campagne (non obligatoire).

Divers (ex : peu de transports collectifs) :

Le consulat, logé dans les locaux de l'institut français de Kyoto, ne dispose pas de bureau spécifique pour les stagiaires, qui sont donc installés dans le bureau consulaire ou alors dans la médiathèque de l'Institut
Déplacements faciles dans la ville - en bus, métro et/ou vélo.

VISTAP doit-il délivrer une note verbale à l'étudiant(e) pour l'obtention du visa?

Oui

Non

Conditions d'obtention du visa :

Le visa est obligatoire pour un stage de plus de 3 mois.

https://www.isa.go.jp/en/applications/procedures/zairyu_nintei10_21_03.html

Jours de repos hebdomadaires :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche